

PCPE LA HÊTRAIE
30 Ruelle des Plantes
95280 JOUY LE MOUTIER
Tél. : 01 34 43 10 40

Caractéristiques du PCPE

Le PCPE la Hêtraie, doté de 40 places, est un dispositif médico-social qui s'inscrit dans la démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous ». L'objectif de cette démarche nationale est de proposer une réponse individualisée à chaque personne en situation de handicap prioritairement les personnes sans solution ou en risque de rupture.

Dans cette logique, le PCPE accompagne des enfants, adolescents et adultes, quelle que soit la nature du handicap, qui sont « sans solution » au domicile, et qui attendent la mise en œuvre de leur orientation cible qui peut être, pour un enfant une place en Institut Médicoéducatif (IME), pour un adulte une place en Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) ou non médicalisé (EANM). Le PCPE intervient sur une durée limitée à un an renouvelable une fois.

Le PCPE La Hêtraie est ouvert depuis le 01 janvier 2020. Il a donc 5 années d'existence au 31 décembre 2024.

L'accompagnement par le PCPE est possible de 8h30 à 19h00 du lundi au vendredi, 260 jours par an. Un accueil téléphonique est réalisé par le secrétariat du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00.

Au 31 décembre 2024, l'équipe du PCPE est composée de :

- 1,60 ETP de psychologue
- 1 ETP d'éducatrice spécialisée
- 1 ETP d'apprentie éducatrice spécialisée
- 0,50 ETP de chef de service
- 0,50 ETP de secrétaire
- 0,50 ETP de travailleuse sociale

Soit 5,1 ETP pourvus au 31 décembre 2024

Public accueilli

- **Admissions :**

- Demandes d'admission :

Les demandes d'admission nous sont adressées directement par la MDPH, soit par courrier, soit lors de réunions en présence des équipes de la MDPH, du PCPE La Hêtraie et du PCPE Rosa Parks. La MDPH présente les situations qui sont ensuite réparties en fonction du territoire propre à chaque PCPE.

Au cours de l'année 2024, nous avons constaté un nombre important de demandes d'admission. Parmi les 36 demandes d'admission reçues en 2024, 7 ont été vues et admises dans l'année, 20 ont été inscrites sur liste d'attente pour être admises en 2024.

Etat de la liste d'attente	
Nombre total de personnes en liste d'attente au 31/12/2024 :	36
<i>dont nombre de personnes vues pour la 1ère fois</i>	7
<i>dont nombre de personnes mises en liste d'attente</i>	20
<i>dont nombre de personnes sorties de la liste d'attente</i>	0
Motifs de sortie de la liste d'attente :	
dont admission en ESMS	7
dont orientation vers un autre PCPE	0
dont un déménagement hors département	0
dont orientation vers un autre dispositif	0

- Admissions réalisées et file active :

Admissions réalisées et file active	
Nombre total de personnes accompagnées au PCPE en 2024	46
<i>dont nombre de personnes vues pour la 1ère fois</i>	7
<i>dont nombre de personnes sorties dans l'année</i>	13
Nombre de personnes accompagnées au 31/12	33
Nombre de personnes sur liste d'attente au 31/12	29

La file active du PCPE est de 40 personnes. Il y a eu **46 personnes** accompagnées tout au long de l'année 2024.

- Sorties :

Au cours de l'année 2024, nous avons procédé à une demande de sortie du dispositif pour 13 personnes, dont :

- ✓ 8 admis en ESMS
- ✓ 4 sorties demandées par le PCPE dont 2 pour « accompagnement non adapté ou ne correspond plus aux besoins de l'utilisateur » et 2 pour « non-alliance avec la famille »
- ✓ 1 sortie à la demande de la famille

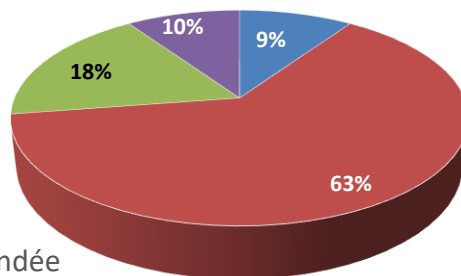
Admissions et sorties 2024

■ Nbr Usagers admis

■ File active

■ Nbr sortie actée

■ Nbr de sortie positive actée et demandée



- **Réponse accompagnée pour tous :**

Réponse accompagnée pour tous	
Nombre de participations du PCPE en présentiel/distanciel à des GOS dans l'année (nb de GOS)	4
Nombre de demi-journées réalisées à la MDPH pour la participation au dispositif d'orientation permanent (réunion d'analyse de situations...)	4

Nous avons été conviés à 4 GOS en 2024, en distanciel. Ces 4 GOS concernaient des personnes accueillies au PCPE.

Nous avons participé à 4 demi-journées de réunions avec la MDPH autour de situations du PCPE, le plus souvent dans le cadre du DIH (dispositif intégré handicap). Lors de ces réunions, d'autres partenaires étaient conviés afin de réfléchir aux situations et coconstruire les projets.

- **Projet d'accompagnement personnalisé**

Pour chacune des personnes accueillies, l'équipe du PCPE réalise un projet personnalisé en collaboration avec les personnes et leur famille. Celui-ci est élaboré au terme d'une période d'observation de 2 mois suivant l'admission.

Cependant, l'orientation sur le PCPE étant extrêmement courte (1 an renouvelable 1 fois), nous n'attendons pas la formalisation des projets personnalisés pour mettre en place des prestations directes. En effet, les besoins sont si nombreux et clairement exposés par les familles lors des premières rencontres, qu'il ne pose pas de difficultés de débiter les accompagnements sans délai. La formalisation du projet personnalisé vient ensuite pour affiner, faire un pré-bilan des accompagnements mis en place et réfléchir à plus long terme sur la mise en œuvre de l'orientation cible.

- **Profil des personnes accompagnées**

- Sexe / âge

En 2024, le PCPE a accompagné 38 hommes et 8 femmes avec un âge moyen de 15 ans, le plus jeune ayant 8 ans, et le plus âgé 35 ans.

- Situation scolaire et professionnelle au 31/12/2024

Nombre de personnes selon la situation scolaire ou professionnelle au 31/12/2024	
Scolarisé en milieu ordinaire	0
Scolarisé avec une AVS	14
Scolarisé avec un ESMS	0
Non scolarisé	17
Formation professionnelle	0
Exerce une activité professionnelle	0
En recherche d'activité professionnelle	2
Sans activité professionnelle	13
Autres : ESMS et UMI	0
Total	46

Au 31/12/2024, 1 seul jeune ou adulte de plus de 16 ans est en activité professionnelle. Compte tenu des situations ceci n'a rien d'étonnant, la mise en place du soin au sens large étant la priorité avant de peut-être, pouvoir penser autre chose. D'autant plus, que la très grande majorité des personnes accompagnées ne relève pas du monde du travail, même adapté mais d'un ESMS pour adultes avec ou sans hébergement.

Quant aux enfants en âge d'être scolarisés (au nombre de 32), plus de la moitié ne le sont pas et sont au domicile.

14 enfants sont scolarisés en milieu ordinaire et bénéficient d'une AESH : il est important de préciser que les temps de scolarisation sont extrêmement réduits, plus de la moitié des enfants sont scolarisés environ 1 heure par jour 2 jours par semaine. Il est à noter que 8 enfants sont scolarisés plus de 8 h par semaine deux seulement le sont à temps complet. Parmi ces enfants, deux sont aussi scolarisés quelques heures par semaine en IME.

Dans le contexte de scolarité en milieu ordinaire, les apprentissages scolaires ne sont pas à l'ordre du jour, la socialisation et la découverte d'un environnement extérieur au domicile sont censés être les premiers bénéfiques de ces temps de scolarisation. Cependant, force est de constater que la classe, quand bien même un étayage individuel est mis en place, est un environnement complexe pour les enfants accompagnés sur le PCPE, et même parfois maltraitant. En effet, ces enfants ont tous besoin d'une scolarité adaptée en EMS, en tout petits groupes, avec des apprentissages tout à fait adaptés et des temps informels organisés pour contenir les angoisses et troubles.

2 enfants bénéficient de temps de scolarité en IME : il est aisé de constater l'écart entre le bénéfice que retire un enfant du PCPE scolarisé en IME et celui d'un enfant du PCPE scolarisé en classe primaire ou de collège.

Il est à noter que l'équipe du PCPE vient en appui aux IME et des écoles par l'intermédiaire d'une professionnelle du PCPE qui se détache dans l'IME ou l'école sur ces temps d'adaptation, autant de temps que nécessaire pour permettre une bonne intégration.

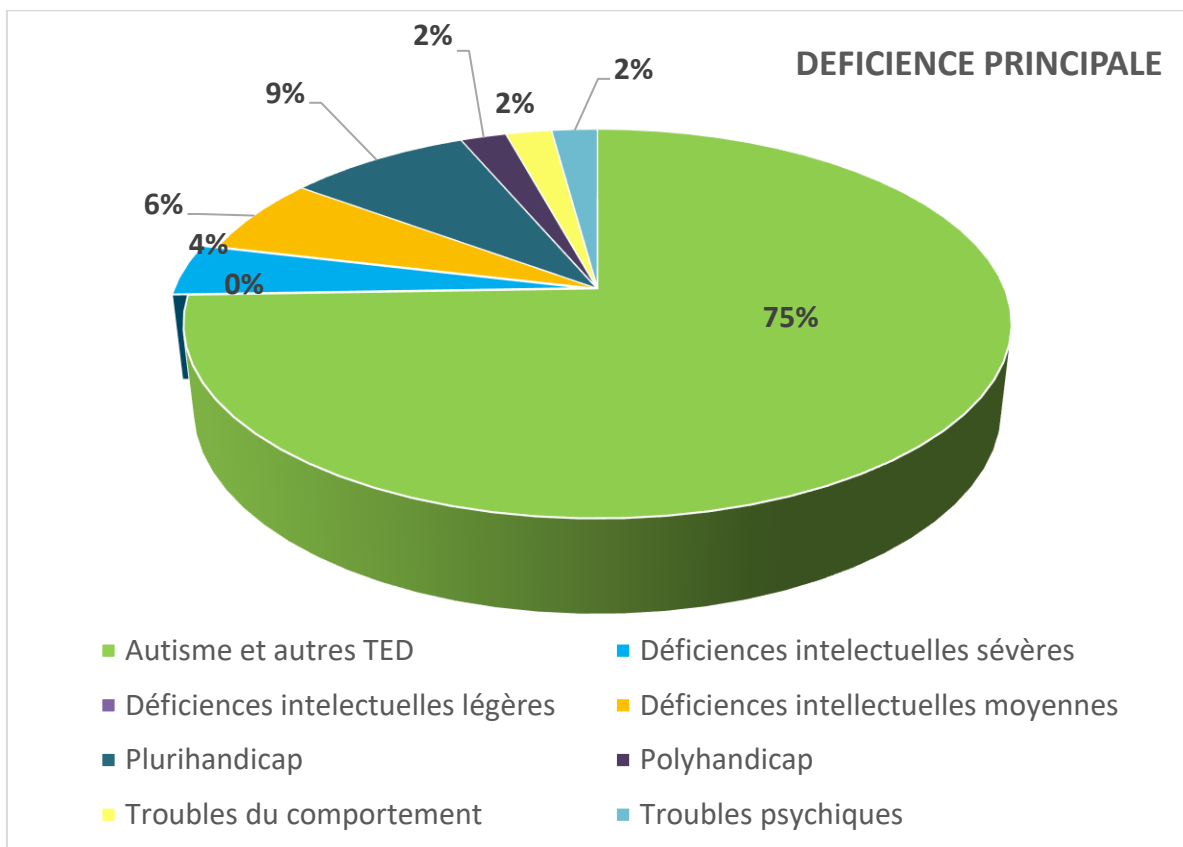
- Mesures de protection au 31/12

Chez les adultes, sur les 16 personnes accompagnées, et à notre connaissance, seules 2 bénéficient d'une mesure de tutelle et 2 d'une habilitation familiale, ce qui est trop peu. Depuis l'arrivée d'un nouveau travailleur social au sein de l'équipe, nous avons pu engager un travail de sensibilisation et accompagner la personne et ses aidants dans ces démarches. 2 dossiers d'habilitation familiale ont été instruits avec les familles et sont en cours d'obtention fin 2024.

Chez les enfants, 5 bénéficient d'un suivi ASE, dont une d'une OPP (en l'occurrence un placement à domicile).

- Déficience principale

78% des personnes accompagnées présentent des troubles du spectre autistique très prégnants : parmi celles-ci la grande majorité présente des troubles du comportement et des troubles sévères du langage, ce qui complexifie les accompagnements et les admissions en ESMS. Les autres déficiences se répartissent entre déficiences intellectuelles moyenne pour 5 %, déficience sévère 2% et polyhandicap pour 5 %, troubles psychiques, plurihandicap 2 % et déficience intellectuelle légère pour 4 %.



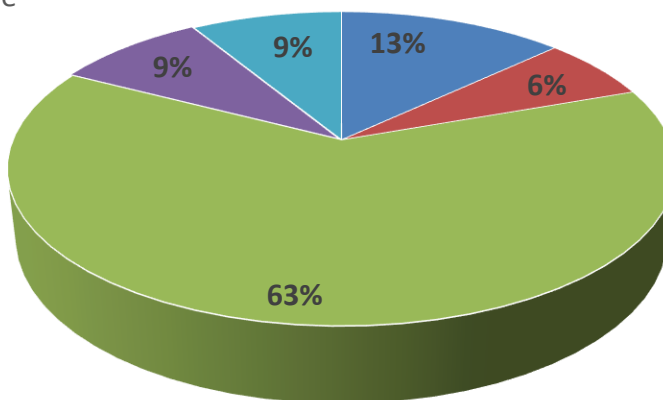
- Mode d'accompagnement avant l'admission au PCPE sur l'année 2024

Sur les 46 personnes accompagnées tout au long de l'année 2024 par le PCPE la Hêtraie :

- 63 % ne bénéficiaient d'aucun suivi avant leur admission : le domicile familial était leur seul univers, les familles étaient des aidants multi fonctions : soin, nursing, éducatif... ce que nous constatons lors des admissions au cours desquelles certains parents sont dévastés et au bord de l'épuisement.
- 5 % ne bénéficiaient que de temps de scolarité, avec tous les bémols énoncés précédemment : des temps de scolarisation extrêmement courts sur une journée, peu de journées par semaine et des enfants très angoissés au départ et au retour de la classe au regard des heures anxiogènes en groupe classe.
- 17 % ne bénéficiaient que d'un accompagnement par un professionnel libéral (souvent psychomotricien, parfois éducateur), au mieux 2 heures par semaine...
- 9 % étaient déjà accueillis en ESMS en accueil temporaire.
- 4 % bénéficiaient d'une mesure ASE
- 4 % étaient accueillis, soit en hôpital de jour, soit en hôpital psychiatrique (USIDATU)

Situation d'accompagnement des personnes accueillies avant l'orientation vers le PCPE

- Domicile avec accompagnement en libéral uniquement
- Domicile avec Education Nationale uniquement
- Domicile sans accompagnement
- ESMS avec accueil temporaire
- Autre :



- Modalité d'accompagnement principale durant le parcours au PCPE

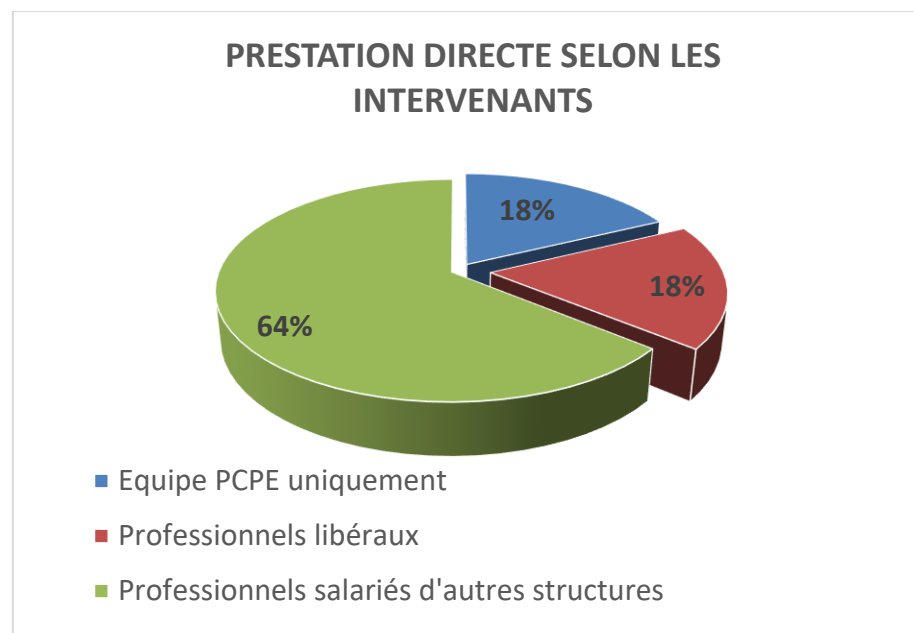
Parmi la file active de 46 personnes accompagnées en 2024, toutes bénéficient de prestations réalisées par le PCPE ou par des prestataires avec lesquels nous avons une convention de partenariat et que nous finançons. Pour 42 %, l'accompagnement est complété par des prestations financées par la PCH (prestation compensatoire du handicap) initiées pour la plupart par l'équipe du PCPE.

Activité

- **Prestations directes**

8560 heures de prestations directes ont été réalisées en 2024 ; elles se décomposent ainsi :

- Prestations directes réalisées selon le type d'intervenant :



Si 20 % des personnes accompagnées ont bénéficié de prestations délivrées uniquement par les salariées du PCPE, 33 % ont bénéficié en plus de prestations nombreuses menées par des partenaires : majoritairement des éducateurs en libéral, des psychomotriciens ou encore des éducateurs sportifs et 47 % des prestations ont été réalisées aussi par des salariés d'autres structures comme des Services à Domiciles, des organismes de séjour de répit etc.

Les accompagnements délivrés par l'équipe du PCPE sont de plusieurs ordres, il y a un travail important réalisé l'évaluation des besoins par la passation de différents tests et échelles de quotation de l'autonomie fonctionnelle par exemple et pour la coordination des différents acteurs qui se décline en recherche de prestataires, communication et suivi sur les objectifs de prise en charge. L'équipe réalise aussi des accompagnements en groupes d'habiletés sociales et d'activités physiques adaptées hebdomadaires pour les plus jeunes et les adultes. Chaque professionnel de l'équipe consacre une grande partie de son temps en guidance parentale.

Voici les projets des activités de groupes réalisés par les professionnels du PCPE :

Médiation équine

La médiation équine se déroule chaque jeudi de 11h00 à 12h00 hors période de vacances scolaires au centre équestre de Maurecourt. Le groupe se compose de 2 à 3 jeunes (à ce jour, deux jeunes TSA non verbaux). Il y a deux professionnels du PCPE (éducatrice spécialisée et psychologue) qui encadrent le groupe en plus de la monitrice/animatrice du centre équestre.

Les objectifs principaux de la médiation sont les suivants :

- S'inscrire dans une prise en charge hebdomadaire.
- S'adapter à l'animal et se familiariser à son environnement (Prendre soin, caresser, apprivoiser, nouer une relation.)
- Respecter les étapes de la séance (rituel de préparation du cheval, s'équiper convenablement...)
- Travail sur la motricité globale : se repérer dans l'espace, connaître son schéma corporel, mobiliser sa tonicité.
- Améliorer ses capacités de communication et d'interaction sociale, réajuster son mode de communication et ses propres comportements.

Il ne s'agit pas d'apprendre à monter à cheval, mais d'utiliser le cheval comme une aide entre la personne et le professionnel, dans un but bien particulier par rapport aux besoins spécifiques de la personne. Depuis le début de leurs accompagnements les jeunes ont évolué de façon notable.

De façon générale, la médiation équine est profitable pour chacun des jeunes, ils évoluent à leur rythme en fonction de leur profil, l'accompagnement proposé (un pour un) leur permet d'atteindre certains objectifs nommés ci-dessus.

Afin de maintenir la dynamique de groupe. L'année prochaine nous maintiendrons un groupe équivalent de 2 à 3 jeunes maximum.

Projet APA – Activité physique adaptée

Le groupe d'activité physique adaptée se déroule tous les lundis de 13h30 à 14h30 dans un gymnase au sein du Foyer La Garenne du Val à Mériel. Il est animé par un éducateur sportif en libéral qui est soutenu par un professionnel du PCPE. Le groupe se compose de 3 à 4 jeunes.

Les objectifs de cette activité sont :

- Proposer un accompagnement individuel en sport adapté
- Déterminer les besoins
- Apprendre à se connaître
- Lutter contre la sédentarité et l'obésité
- Amélioration de sa motricité

Nous constatons une bonne progression générale et individuelle. Les jeunes sont enthousiastes. Chacun d'entre eux progresse sur différents domaines : motricité, cognitif (attention et concentration), comportement, respect des consignes, etc. Afin que les jeunes puissent évoluer d'avantage, ils leur seraient profitables de poursuivre l'activité l'année prochaine.

Projet Groupe d'Habilités Sociales

« GHS Grands » tous les mardis après-midi + « GHS Petits » tous les mercredis matin

Le groupe d'habiletés sociales se déroule tous les mardis de 14h à 15h30 dans nos locaux, 7 rue du Petit Albi à Cergy. Il est tenu par deux professionnelles du PCPE, une psychologue et une éducatrice spécialisée. Le groupe se compose de 3 jeunes.

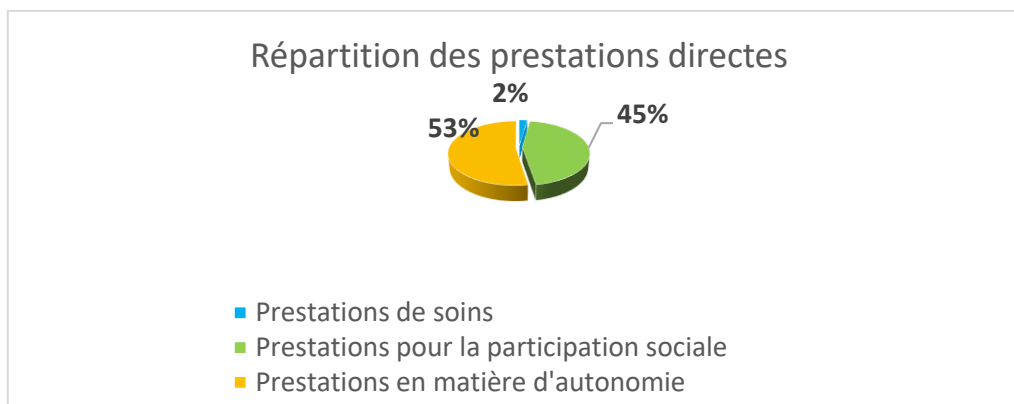
Les objectifs de cette activité sont :

- Les règles de base de communication dans le groupe
- Dire bonjour/au revoir, se présenter
- Faire une demande
- Demander de l'aide
- Initier une interaction
- Apprendre à gérer des situations sociales

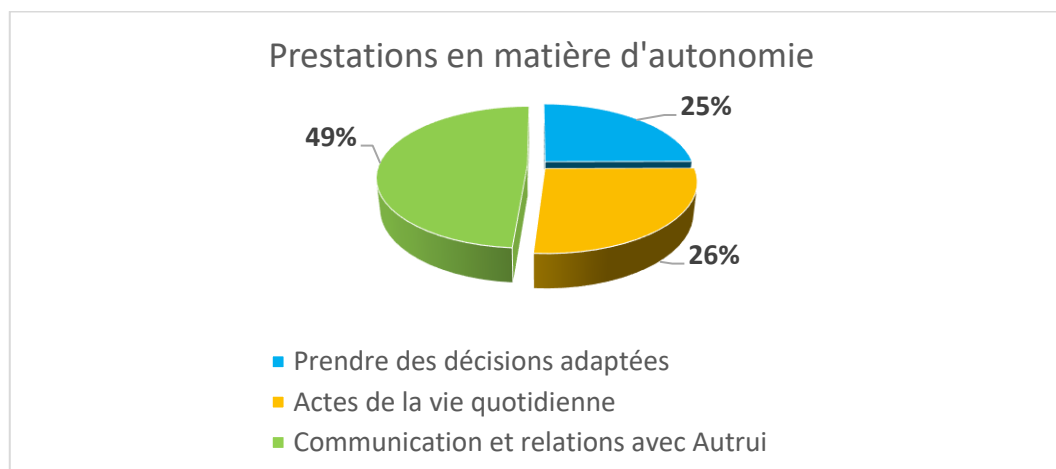
Globalement, nous remarquons que la dynamique de groupe s'est créée, les jeunes interagissent l'un avec l'autre et ils progressent en fonction de leurs capacités et besoins. Ils se saisissent des outils présentés et répondent aux consignes. Les activités proposées lors du groupe d'habiletés sociales permettent aux jeunes de développer leurs compétences relationnelles et de progresser au niveau de la communication.

- **Répartition des prestations directes**

La majorité des prestations directes se répartit de façon équitable en faveur de la participation sociale et de l'autonomie, elles se décomposent de la façon suivante :

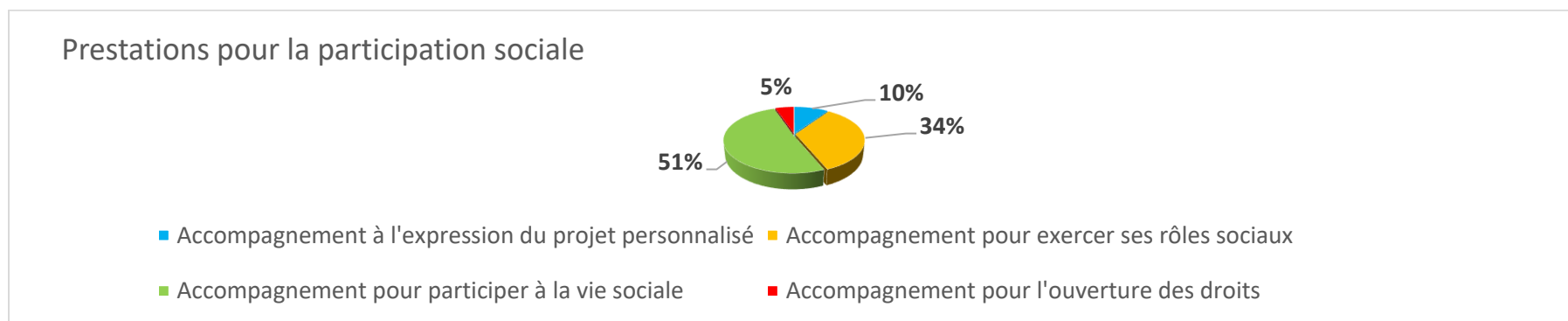


○ Prestations en matière d'autonomie



Sans surprise au regard du profil des bénéficiaires du PCPE, les prestations réalisées en matière d'autonomie sont très majoritairement destinées à la communication et aux relations avec autrui avec un travail sur les habiletés sociales et les moyens de communication alternatives adaptées (PECS, Makaton...).

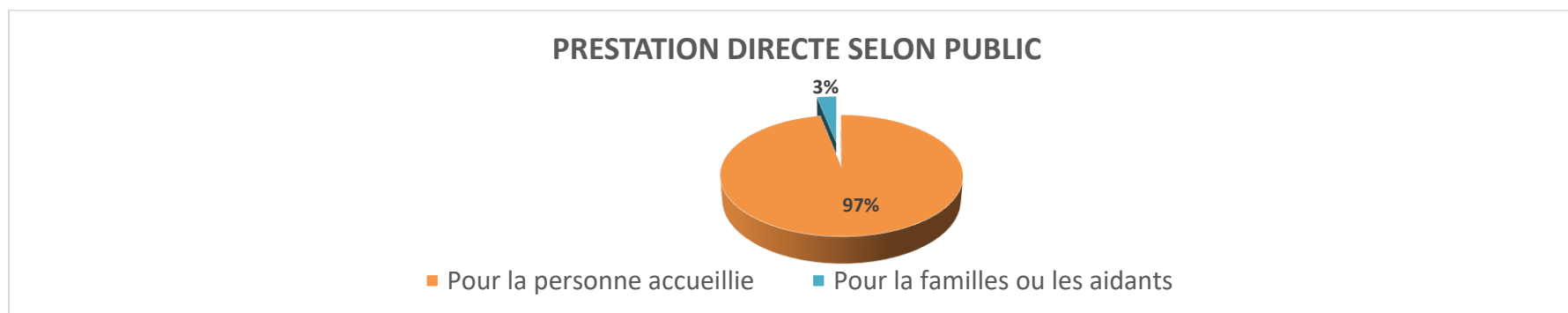
○ Prestations pour la participation sociale



La rubrique « accompagnement pour exercer ses rôles sociaux » est majoritairement dédiée à l'accompagnement pour réaliser des activités de jour spécialisées (médiation équine, éducateurs libéraux, éducateurs sportifs ...).

Celle concernant la participation à la vie sociale est quasiment intégralement orientée vers la participation aux activités sociales et de loisirs (visite à la ferme pédagogique, sorties en groupe, visite culturelles, promenades ...).

- Prestations directes réalisées selon le public



97 % des prestations du PCPE ont été à destination des personnes accompagnées et 3 % auprès des familles. En effet, celles-ci, dans la grande majorité des cas sont en difficulté avec leur enfant et en situation de précarité sociale ; elles sont en demande de répit mais aussi de soutien à la parentalité. Les interventions aux domiciles des psychologues pour la guidance parentale sont alors nécessaires. De plus, nous avons mis en place des groupes de paroles pour les mères (souvent seules).

- **Prestations indirectes**

- Transport :

Le PCPE La Hêtraie intervient dans toute la partie ouest du Val d'Oise, et dispose pour cela de trois véhicules. Les temps de transport sont conséquents et représentent une partie non négligeable du temps d'intervention. De plus, les familles des enfants accueillis ne sont pour la plupart pas véhiculées et les bénéficiaires porteurs de troubles du comportement rendent difficiles l'utilisation des transports en commun.

Recherche de solution diverses pour palier aux problématiques de transport avec recherche de financement (PAM, Taxi, PCH Transport, Destia ...).

- Administratif :

Le temps administratif est conséquent mais est difficile à quantifier. Il appartient pour une bonne partie à la cheffe de service et la secrétaire dont les principales missions d'ordre administratif sont :

1. Mettre en place des partenariats (recherches, rencontres, rédaction de conventions)
2. Rédiger des écrits pour les partenaires institutionnels
3. Mettre en forme les observations, évaluations,
4. Participer aux réunions (2h par semaine de réunion institutionnelles)

Les autres professionnelles du PCPE ont également un temps de travail correspondant à des prestations indirectes non négligeables.

Nous avons estimé que par semaine en moyenne :

- La cheffe de service consacre 10 heures à ces tâches (elle est à mi-temps)
- Les éducatrice / psychologues consacrent 3h45 aux prises de contact partenariaux et aux écrits divers.
- La secrétaire consacre par définition l'intégralité de son temps (50% ETP) à l'administratif.
- La travailleuse sociale (50% ETP) consacre 10 heures à ces tâches

Cela représente en moyenne 7 heures par semaine par professionnelle, ce qui, pour l'équipe, représente 28 heures environ.

○ Formations :

- Une apprentie, salariée du PCPE, réalise sa formation d'éducatrice spécialisée, sous la tutelle de l'éducatrice spécialisée du PCPE.
- Les professionnelles du PCPE participent tous les mois à un groupe d'analyse des pratiques trans-institutionnel réunissant les équipes des deux PCPE du Val d'Oise. Ces séances de groupes sont assurées par un psychologue clinicien.
- 3 professionnelles ont participé à la formation START sur les Troubles du neurodéveloppement proposé par le CREAL dispensée sur 5 jours.
- 4 professionnelles ont participé à un colloque sur l'Autodétermination.
- L'équipe du PCPE dans son ensemble a participé à la journée nationale des PCPE.
- Une psychologue a été formé à la passation de l'évaluation fonctionnelle POP et à celle de la vineland et du COMFOR.
- L'équipe participe régulièrement à des formations en ligne webinaire sur différentes thématiques comme la question de l'intime, la gestion des troubles du comportement.

2024 : Plusieurs formations sont d'ores et déjà programmées : les connaissances actualisées sur l'Autisme et les techniques éducatives liées à la prise en charge du TSA, les habiletés sociales, la passation d'une échelle sur les troubles sensoriels, PECS, le développement du pouvoir d'agir notamment.

- Partenariats :

Nos partenariats se sont développés en 2024 pour atteindre 26 prestataires ; la très grande majorité est formalisée par une convention.

Educateur libéral	14
Service Aide Domicile	2
Médiation équine	1
Séjour Répit	1
Diététicienne	1
Psychomotricité	7

Projets et perspectives :

La rédaction du projet de service s'est finalisée courant 2024.

L'équipe se concentrera pour l'année à venir sur la réécriture de son livret d'accueil, la mise en place non plus d'un contrat de séjour mais d'un DIPEC Document Individuel de Prise En Charge et de mise en conformité avec les normes RGPD et du référentiel qualité impulsée par la directrice qualité au sein de l'Association.

L'équipe renforce ses actions en faveur de l'autonomisation des familles et les accompagnements vers des demandes de PCH au travers de l'intervention du travailleur social.

Les démarches de l'équipe vers la formation sont importantes, elles seront formées sur la passation de profil sensoriel et l'accompagnement des personnes avec des particularités sensorielles mais aussi sur les notions d'handicap et d'interculturalité, des habiletés sociales et du PECS (outil de communication alternatif).

L'équipe souhaite mettre en place en 2025 :

- D'avantage de tests d'évaluation psychologie.
- Transversalité : multiplier le lien avec les acteurs des services partenaires. Exemple : MNA, centre parental.
- GOS : maintenir notre participation aux GOS.
- Augmentations des rencontres partenariales avec MDPH – VAD commune.

Morgan AROUS, directeur du PCPE

Emilie DUBOIS, Cheffe de service